

Envoyé en préfecture le 28/02/2019

Reçu en préfecture le 28/02/2019

Affiché le



ID : 030-24300650-20190225-2019_02_11-DE

Terre de CAMARGUE

Aigues-Mortes • Le Grau du Roi • St-Laurent d'Aigouze

Débat d'Orientation Budgétaire 2019



Communauté
de communes

Terre de CAMARGUE

www.terredecamargue.fr

SOMMAIRE

I.	LE CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	4
II.	ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE ET LEGISLATIF	5
a.	L'environnement macro-économique	5
b.	Environnement législatif	6
III.	LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	9
a.	LES DEPENSES DE PERSONNEL	9
b.	LE CONTEXTE LOCAL	11
c.	ANALYSE DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	12
d.	L'EXECUTION DES BUDGETS EN 2018.....	15
1)	LE BUDGET GENERAL.....	15
2)	LE BUDGET EAUX USEES.....	19
3)	LE BUDGET EAU POTABLE	22
4)	LE BUDGET PORTS MARITIMES DE PLAISANCE	25
5)	LE BUDGET SPANC.....	27
6)	LE BUDGET OFFICE DE TOURISME.....	28
IV.	LA PROGRAMMATION 2019	29
a.	LA FISCALITE	29
b.	LA DGF	30
c.	LA DETTE.....	31
d.	LES GRANDS PROJETS EN 2019.....	34

I. LE CADRE JURIDIQUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La loi impose aux établissements publics de coopération intercommunale d'organiser un débat sur les orientations principales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par le conseil communautaire.

Le ROB, rapport d'orientation budgétaire, est le support de ce débat qui a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a introduit des nouveautés et a enrichi le contenu minimal du ROB.

Si son formalisme est laissé à la libre appréciation des collectivités, il doit néanmoins au minimum contenir les informations suivantes imposées par la loi : les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

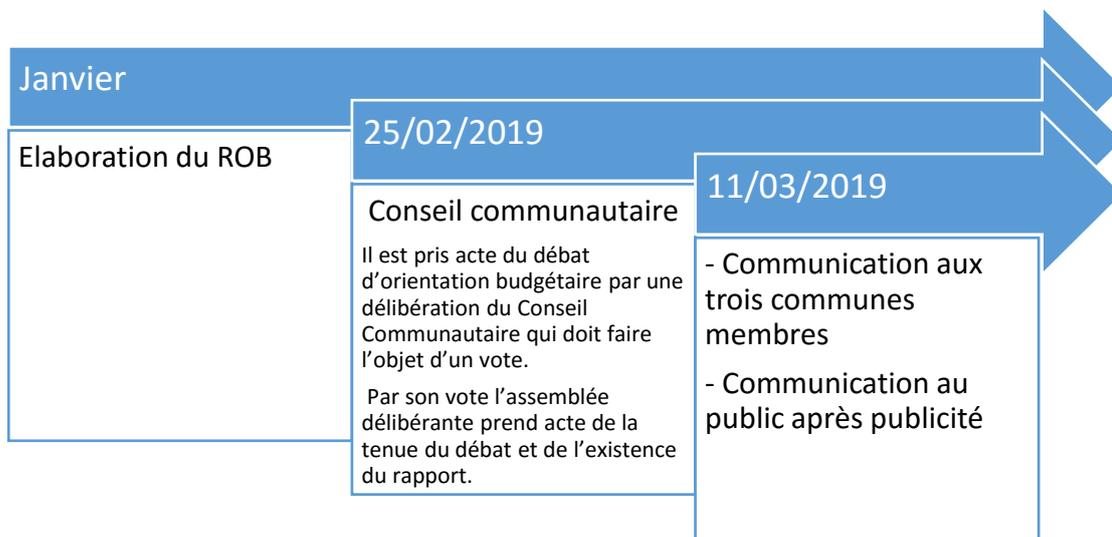
Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget et de faire apparaître l'évolution prévisionnelles des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement des budgets consolidés, soit le budget principal et les budgets Eau, Assainissement, Port et Office de Tourisme.

Le rapport sera transmis par la Communauté de Communes aux Maires des Communes membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par le conseil.

Il est mis dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes.

Le public sera avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Calendrier prévu



II. ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE ET LEGISLATIF

a. L'environnement macro-économique

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de croissance	1,10%	2,30%	1,50%	1,50%	1,60%	1,40%
Taux d'inflation	0,30%	1,20%	2,10%	1,60%	1,70%	1,70%
Taux de chômage	10,10%	9,40%	9,10%	8,90%	8,50%	8,20%

source : Banque de France

Après une certaine reprise en 2017, le taux de croissance repart à la baisse en 2018 du fait d'un contexte international (Brexit, relations commerciales sino-américaines) et national difficile en fin d'année.

Les évènements nationaux pèsent sur l'inflation au 4^{ème} trimestre 2018. Inflation

qui sera portée dans les années à venir par la diminution du taux de chômage et l'augmentation du pouvoir d'achat selon les dernières prévisions de la Banque de France. Le taux de chômage en France est plus élevé que la moyenne de la zone euro (légèrement supérieure à 8%) et que l'Allemagne (inférieure à 4%).

	2016	2017	2018
Déficit public (%age PIB)	-3,40%	-2,70%	-3,20%
Dettes publiques (%age PIB)	98,20%	98,50%	99,30%
Dettes publiques (en milliards d'€)	2 188,30	2 257,80	2 322,30

source : INSEE

La France, sortie en juin de la procédure européenne de déficit excessif devrait le réintégrer, du fait de l'ensemble des mesures accordées par le pouvoir exécutif en décembre 2018.

La dette publique correspond à l'ensemble des emprunts publics contractés par l'État, la Sécurité sociale, les organismes divers

d'administration centrale (ODAC) et les collectivités territoriales. Elle est en constante augmentation et représente presque 100% du PIB fin 2018.

Elle a bénéficié des taux d'intérêt historiquement bas, qui devraient augmenter dans les années à venir.

b. Environnement législatif



La loi de finances pour 2019 a été publiée au Journal Officiel du 28 décembre 2018.

Plusieurs points concernent les collectivités locales :

LES DOTATIONS DE L'ETAT

- Les prélèvements de l'Etat au profit des collectivités sont de 40 575 360 000€, en augmentation de 0,3% par rapport à 2018,
- La dotation d'intercommunalité est réaménagée :
 - Une garantie minimum de 5€ par habitant est mise en place,
 - Une garantie minimum de la dotation est assurée pour les Métropoles, Communautés Urbaines et Communauté d'Agglomération dont le CIF est supérieur à 0,35, et 0,50 pour les Communautés de Communes,
 - Les garanties pour évolution des dotations spontanées sont supprimées,
 - Le revenu par habitant est intégré parallèlement au potentiel fiscal pour le calcul de la dotation de péréquation,
 - Le CIF¹ est plafonné à 0,60 dans le calcul de la dotation,
 - La dotation est plafonnée à 110% d'une année sur l'autre.
- Les dotations de péréquation (DSR et DSU²) sont abondées de 90M€ chacune,

Ces deux points seront financés par :

- L'écêtement de la dotation forfaitaire des Communes,
- La minoration de la dotation de compensation.

Le Comité des Finances Locales fera le choix de la répartition de la minoration entre ces deux composants courant février.

- Les allocations compensatrices des exonérations de la fiscalité locale restent stables,
- Les 145M€ nécessaires à l'équilibre du budget seront pris sur les mêmes variables d'ajustement que l'année précédente, soit,
 - la DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) : **-1,3%**,
 - La dotation des FDPTP (fonds départementaux de taxe professionnelle) : **-15%**, ce qui devrait avoir un impact sur les bénéficiaires,

¹ CIF : Coefficient d'intégration fiscale

² DSR : dotation de solidarité rurale

DSU : Dotation de solidarité urbaine

La minoration des variables d'ajustement dont la DC RTP est répartie entre les collectivités au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement³.

LA FISCALITE

- **Suppression de taxes à faible rendement pour 200M€, (note 3)**
- **Evolution des bases d'imposition : +2.2%,**
- **Mise à jour permanente des valeurs locatives des locaux professionnels :** Cette mise à jour a pour objectif de ne pas laisser les valeurs locatives s'écarter des valeurs du marché locatif. Les modalités de cette mise à jour sont précisées dans un décret paru le 7 décembre 2018. Elle intervient pour la première fois en 2019 et est basée sur l'évolution du marché immobilier de 2015 à 2018. Le coefficient d'actualisation ainsi obtenu sera appliqué non pas sur l'assiette 2018, mais sur l'assiette 2017, année de mise en place des nouvelles grilles d'évaluation des locaux professionnels. Les valeurs locatives existantes en 2018 ayant été revalorisées de 1,2% en 2018, si le coefficient d'actualisation est inférieur, les bases CFE 2019 pourraient diminuer par rapport à 2018,
- **Terrains et bâtiments industriels :** à compter du 1er janvier 2020, l'évaluation des terrains et bâtiments industriels dont la valeur des installations ne dépasse pas 500K€ est effectuée sous la méthode des locaux professionnels. En outre, la définition est précisée : revêtent un caractère industriel les bâtiments et terrains servant à l'exercice d'une activité de fabrication ou de transformation de biens corporels mobiliers qui nécessite d'importants moyens techniques. Revêtent également un caractère industriel les bâtiments et terrains servant à l'exercice d'activités autres et qui nécessitent d'importants moyens techniques lorsque le rôle des installations techniques, matériels et outillages mis en œuvre est prépondérant,
- **Hausse de la TGAP à partir de 2021 afin d'inciter à des modes de traitement moins polluants (recyclage, compost, méthanisation) :**
 - Incinération : 15€ à 25€/T,
 - Stockage : 41€ à 65€/T,
- **IFER des installations de production d'électricité d'origine nucléaire ou thermique à flamme dont la puissance électrique est supérieure ou égale à 50 mégawatts (article 1519 E du CGI) :**
 - Mise en place d'une compensation sur 10 ans en cas de perte,
 - Mise en place d'un fonds de compensation horizontal de 2% à partir de 2020,
- **Perte de CET et d'IFER :** mise en place d'une compensation verticale sur 5 ans,
- **Suppression de la taxe d'habitation :** la réforme se poursuit. Une réforme fiscale plus large venant l'accompagner est attendue courant 2019,

³ La Communauté de Communes n'est pas concernée

- **FPIC⁴** : hausse du plafond du prélèvement à 14% des recettes ; remise d'un rapport courant 2019 relatif au calcul du PFIA (potentiel financier agrégé) et la prise en compte du coefficient logarithmique (également pour le calcul du potentiel fiscal des Communes),
- **Taxe GEMAPI** : La date limite du vote du produit de la taxe GEMAPI est alignée sur celle des autres taxes, soit le 15/04 de l'année,
- **IFER éoliennes** : l'IFER des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, installées à compter du 1er janvier 2019, est transféré à l'EPCI sous réserve d'une délibération de la commune d'implantation,
- **Taxe de balayage** : elle peut être instituée sous réserve d'une délibération prise avant le 1er octobre de l'année,

TEOM

- Suite aux contentieux relatifs à des taux de TEOM générant des recettes supérieures au coût du service, il est précisé les dépenses pouvant être intégrées dans le calcul :
 - Les dépenses réelles d'investissement,
 - Les dépenses relatives au programme local de prévention des déchets.
- Les dégrèvements consécutifs aux contentieux liés à un taux jugé disproportionné par rapport aux dépenses du service sont à la charge de l'EPCI et imputés sur les douzièmes versés,
- La TEOM incitative : la première année de sa mise en place, le produit de la TEOM ne peut dépasser de plus de 10% le produit de la TEOM de l'année n-1,
- Les actions de prévention des déchets sont à nouveau assujetties au taux de 5,5% (seulement pour les assujettis),

DIVERS

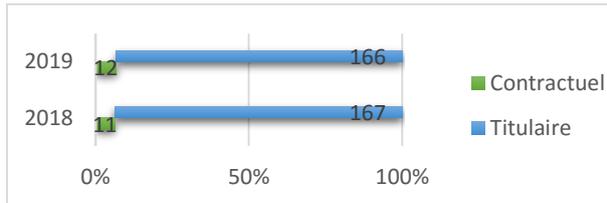
- **Compte financier unique (CFU)** : il peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires (demande jusqu'à fin juin), à compter de l'exercice budgétaire 2020 et pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion,
- **Agence comptable** : L'Etat peut, pour une durée de trois ans reconductible, déléguer par convention la réalisation des opérations relevant de la compétence exclusive du comptable public aux établissements publics de santé, aux collectivités territoriales et à leurs groupements ainsi qu'aux établissements publics locaux qui s'y rattachent.

⁴ FPIC : Fonds de péréquation intercommunal

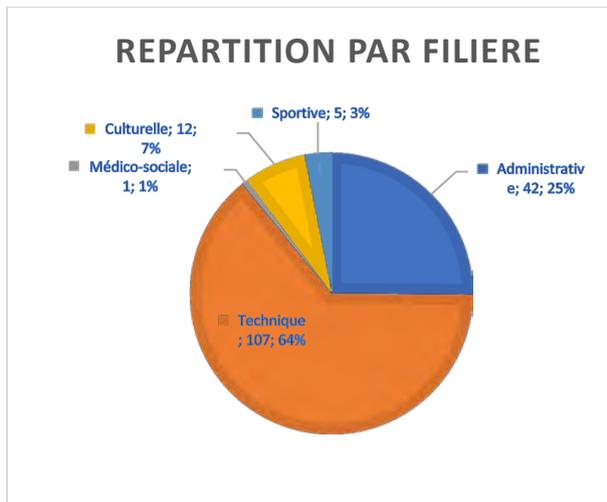
III. LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

a. LES DEPENSES DE PERSONNEL

L'effectif de la Communauté de Communes est stable à 178 agents entre 2018 et 2019 :



- Les contractuels représentent **6%** des effectifs en 2018

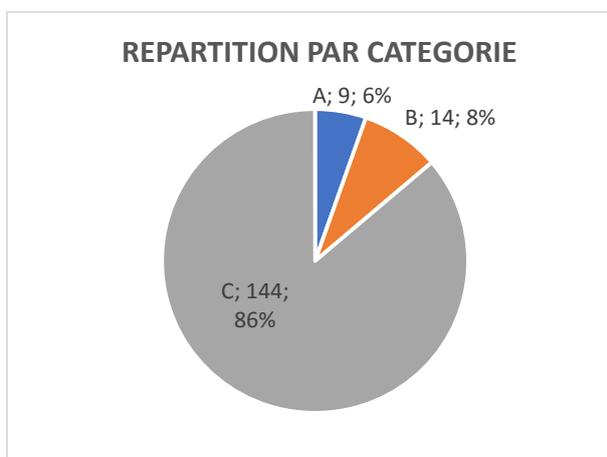


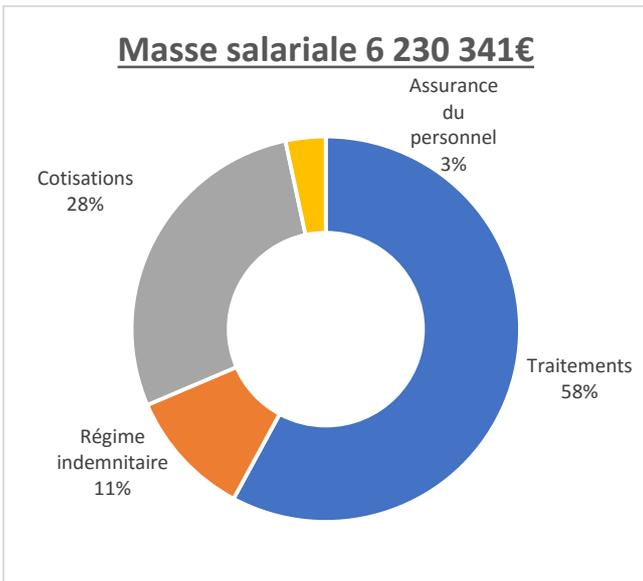
- La filière technique est la plus représentée avec **64%** des effectifs

- **25%** des effectifs appartiennent à la filière administrative

- La part de la filière culturelle est de **7%**,

- La part de la filière sportive est de **3%**

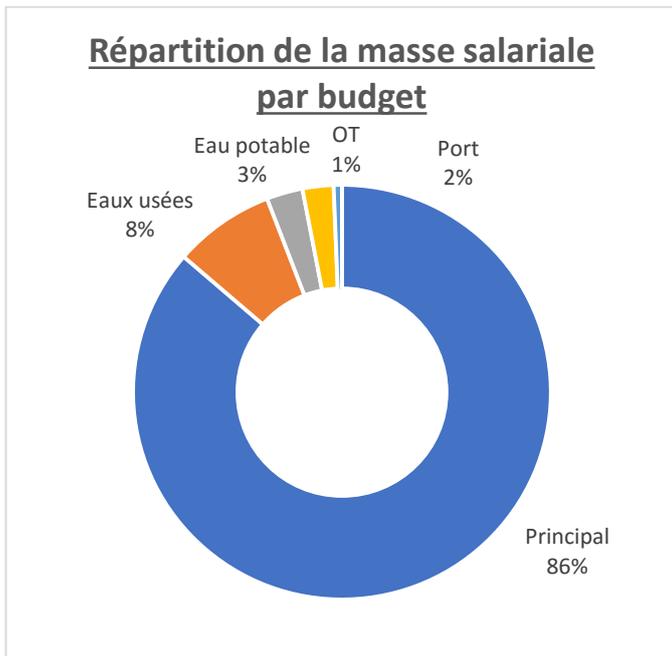




- 4 agents ont été recrutés en 2018 :
 - 3 adjoints techniques
 - 1 agent de maîtrise principal
 - 1 adjoint administratif

- 2 recrutements sont prévus en 2019 :
 - 1 ingénieur principal
 - 1 contractuel

- 4 départs ont été constatés en 2018 :
 - 1 ingénieur
 - 2 agents administratifs
 - 1 agent technique



- 3 départs sont prévus en 2019 :
 - 1 conseiller des APS
 - 1 agent administratif principal 2^{ème} classe
 - 1 agent technique principal 2^{ème} classe

- Les avantages en nature dont ont bénéficié les agents en 2018 sont de trois ordres et ne sont pas modifiés en 2019 :
 - Nourriture
 - Logement
 - Véhicule

- Le temps de travail est de 35 heures par semaine et 1 607 heures par an en 2019 comme en 2018.

b. LE CONTEXTE LOCAL

20 482 habitants permanents

20 209 résidences secondaires

LES COMPETENCES de la Communauté de Communes ont évolué en 2018 :

- Complexe sportif : stades du GRAU DU ROI et gymnase de SAINT LAURENT D'AIGOUZE,
- La GEMAPI. Le principe d'une taxe a été votée mais avec un taux nul pour 2019,
- L'éclairage public a été restitué aux Communes,
- Les zones d'activité suivantes ont été transférées :
 - Zone du Port de Pêche, Le Grau du Roi
 - ZA du Grill, Saint-Laurent d'Aigouze
- Office de tourisme de SAINT LAURENT D'AIGOUZE.

Aucune modification n'est prévue en 2019.

LE SOUTIEN A L'EMPLOI ET AUX ENTREPRISES se poursuit avec :

- L'organisation du Forum emploi agricole en février 2019,
- Le Forum littoral de l'emploi saisonnier organisé en collaboration avec le Pays de l'Or,
- Un système d'aide à l'immobilier d'entreprises mis en place dans le cadre du PETR⁵. Il permet aux entreprises de bénéficier sous conditions de 4€ de fonds européens, pour 1€ versé par la Communauté de Communes,
- Outre la mise en relation qu'assure le service emploi entre les entreprises et les demandeurs d'emploi, la Communauté de Communes et ses trois Communes membres offrent des tâches aux demandeurs les plus éloignés de l'emploi à travers les chantiers d'insertion.

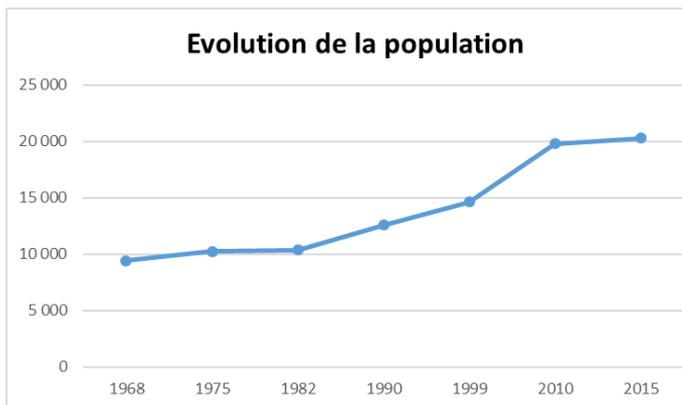
PLUSIEURS PROJETS IMPORTANTS sont en cours :

- La médiathèque du GRAU DU ROI dont le concours d'architecte est lancé en 2019,
- La médiathèque d'AIGUES MORTES dont la réunion de démarrage de chantier a eu lieu le 23 janvier dernier,
- L'aménagement d'une salle pédagogique à la base nautique,
- Les schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement ont été approuvés en 2018 et génèreront chaque année et dès 2019 des crédits importants,
- L'assistant à maîtrise d'ouvrage en matière de pluvial a été désigné,
- La réorganisation de l'accueil de la Communauté de Communes,
- Une nouvelle salle de formation au sein du service emploi,
- La réhabilitation des locaux techniques,
- La recherche de terrains pour la déchetterie d'AIGUES MORTES,
- Les travaux des vestiaires du stade d'AIGUES MORTES,
- L'aménagement du parking rive droite du Port à AIGUES MORTES.

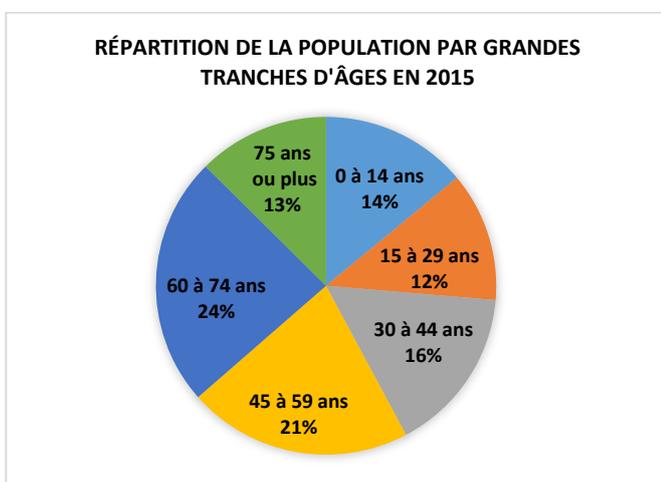
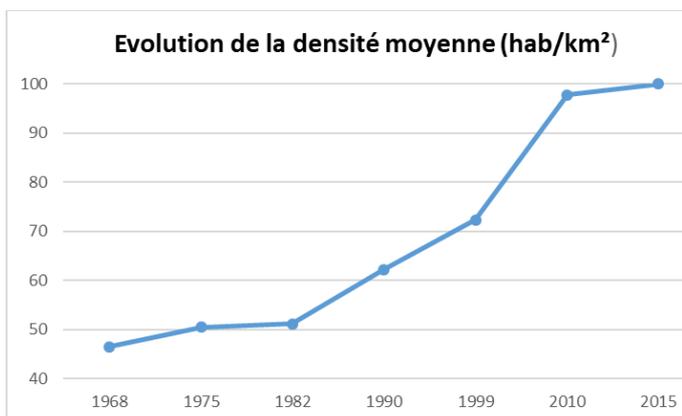
⁵ PETR : pôle d'équilibre territorial et rural

c. ANALYSE DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

La population de la Communauté de Communes TERRE DE CAMARGUE est de **20 482 habitants** au 1^{er} janvier 2018. **20 209** résidences secondaires sont comptabilisées, soit une hausse de 0.5%.

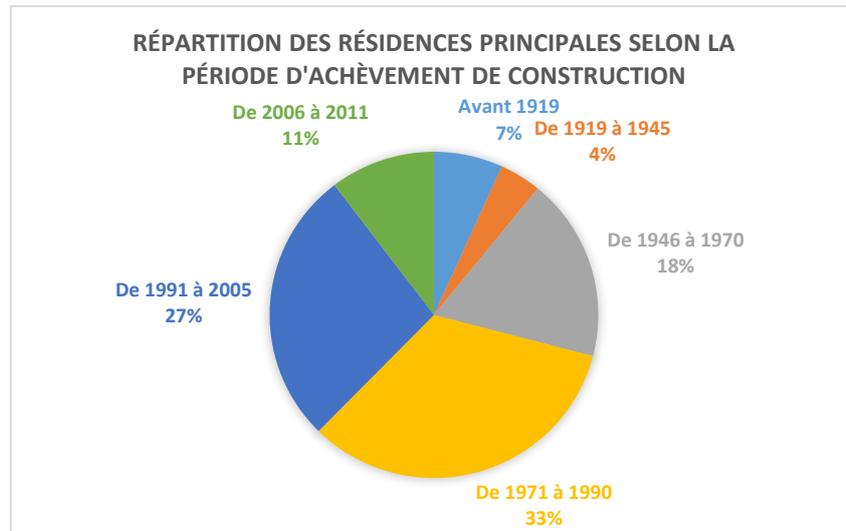


- L'évolution de la population permanente qui a plus que doublé depuis 1968, connaît un palier depuis 2010 amenant la densité de population à 100 habitants par km², soit en-dessous de la densité constatée sur le territoire national de 104,6.

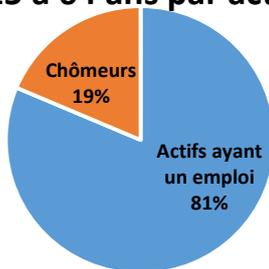


- La répartition de la population a peu changé. Les plus de 60 ans sont légèrement plus nombreux à 24% pour 23% en 2014.

Le territoire passe de 9 634 résidences principales à 9 533, dont 62% datent d'avant 1971.

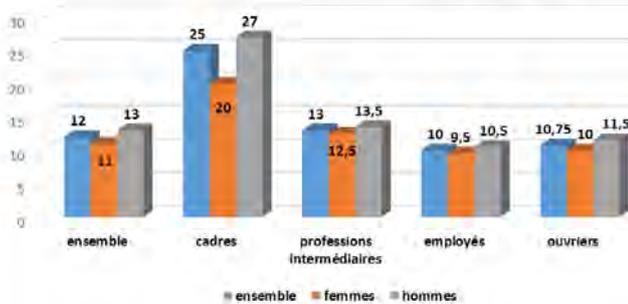


Répartition de la population de 15 à 64 ans par actifs

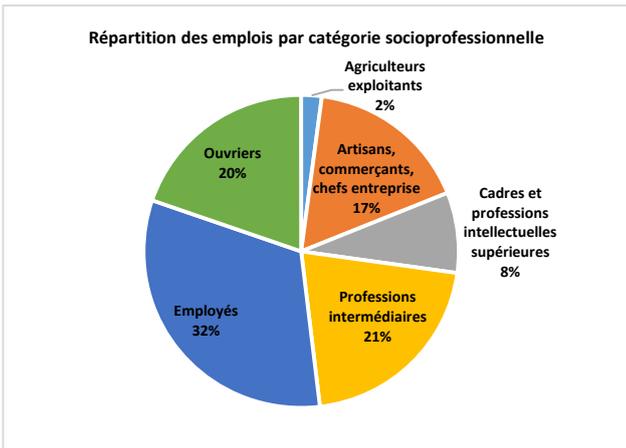


- Le taux de chômage constaté dans la population active est en augmentation de 1 point par rapport à l'année dernière.

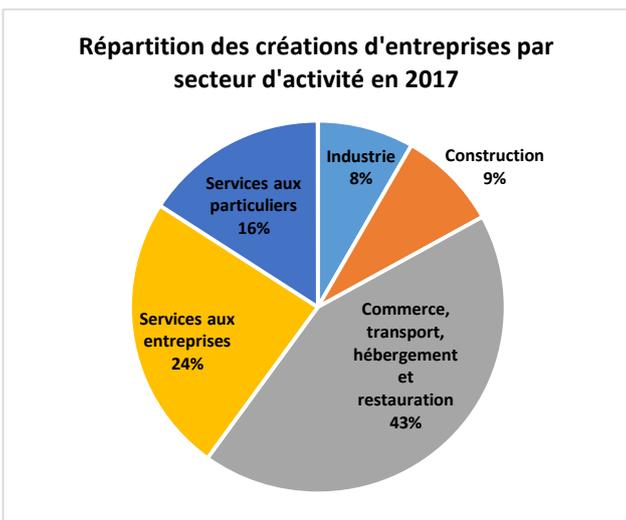
Salaire net horaire moyen selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe en 2015 (en euros)



- Le salaire horaire moyen a augmenté de 9% par rapport à l'année précédente, dont 14% pour les cadres.



- Notons la plus forte proportion d'artisans, commerçants et chefs d'entreprise, qui passe de 15% à 17%



- La création d'entreprises se fait toujours majoritairement dans les entreprises liées au tourisme, mais la présence d'entreprises de services aux entreprises passe de 21% à 24%.

d. L'EXECUTION DES BUDGETS EN 2018

1) LE BUDGET GENERAL



Le résultat de clôture avant restes à réaliser est en augmentation de **+1%** par rapport à celui de 2017 ; **+9%** après restes à réaliser

BUDGET PRINCIPAL	CA 2016	CA 2017	CA 2018	évolution
Dépenses de fonctionnement	20 633 694	20 376 976	21 234 983	4%
Recettes de fonctionnement	22 150 611	21 938 189	21 948 647	0%
Solde de fonctionnement	1 516 917	1 561 213	713 664	-54%
Dépenses d'investissement	5 980 444	2 281 818	3 989 045	75%
Recettes d'investissement	5 380 578	1 112 907	5 054 339	354%
Solde d'investissement	- 599 866	- 1 168 911	1 065 294	nc
Résultat de fonctionnement reporté	2 217 592	3 594 357	3 404 691	-5%
Résultat d'investissement reporté	363 883	- 235 983	- 1 404 894	495%
Résultat de fonctionnement	3 734 509	5 155 570	4 118 355	-20%
Résultat d'investissement	- 235 983	- 1 404 894	- 339 600	-76%
Résultat de clôture	3 498 526	3 750 676	3 778 755	1%

Les restes à réaliser font apparaître un besoin de financement de **75 386€** :

- Dépenses d'investissement reportées : 578 465€
- Recettes d'investissement reportées : 503 079€

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est en diminution de **848K€**, **-54%**, du fait de l'augmentation des dépenses (**+4%**), alors que les recettes sont stables.

Le résultat de l'année antérieure est surabondé de **28K€**.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de gestion augmentent de **+4%**, soit

- Attributions de compensation : **+317K€** (restitution de la compétence Eclairage Public)
- FPIC : **+22K€**
- Les nouvelles adhésions liées à la compétence GEMAPI : **+152K€**
- Subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal. **+18K€**
- PETR VIDOURLE CAMARGUE **+10K€**
- Chantier d'insertion **+8K€**

- Charges à caractère général : **+120K€**, dont
 - 341K€ au titre de la compétence Eclairage public (factures 2017)
 - Carburant : 25K€
 - Produits phytosanitaires : 10K€
 - Fournitures d'entretien : 5K€
 - Vêtements de travail 5K€
 - Locations :
 - Forum Emploi Saisonnier 25K€
 - 26T Déchets : 14K€
 - Salon Agriculture : 3K€
 - Entretien Stades 28K€
 - Entretien ZAAM : 7K€
 - Réparation fuite réseau AEP Stades GDR : 9K€
 - Entretien réseaux eau brute : 3K€
 - Réparation véhicules déchets. 32K€
 - Honoraires 10K€
 - Publicités et fêtes et cérémonies 9K€
 - Téléphonie 18K€
 - Remboursement fluides aux communes membres 10K€.
 - VOILE : -48K€
 - Marchés de Collecte : -47K€
 - Traitement des déchets : -39K€

Chapitre	Libellé	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	18/17
011	Charges à caractère générale	7 319 035	6 870 277	7 323 980	6 968 704	7 088 304	2%
012	Charges de personnel	4 987 617	4 979 806	5 130 292	5 313 925	5 378 493	1%
014	Atténuation de produits	6 589 352	6 572 472	6 628 402	6 724 272	7 062 715	5%
65	Charges de gestion courante	564 807	611 762	456 571	494 743	713 219	44%
Charges de gestion		19 460 811	19 034 318	19 539 246	19 501 644	20 242 731	4%

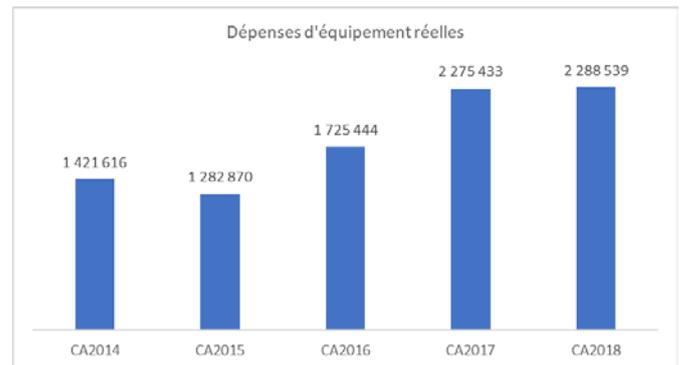
Parallèlement, les recettes de fonctionnement restent stables, mais les recettes réelles sont en diminution :

- La redevance spéciale est en diminution de 104K€,
- La Taxe sur les surfaces commerciales diminue de 133K€ du fait de la diminution de la cotisation de trois grandes surfaces,
- Les dotations de l'Etat diminuent de 93K€,
- Le FDPTP diminue de 16K€.

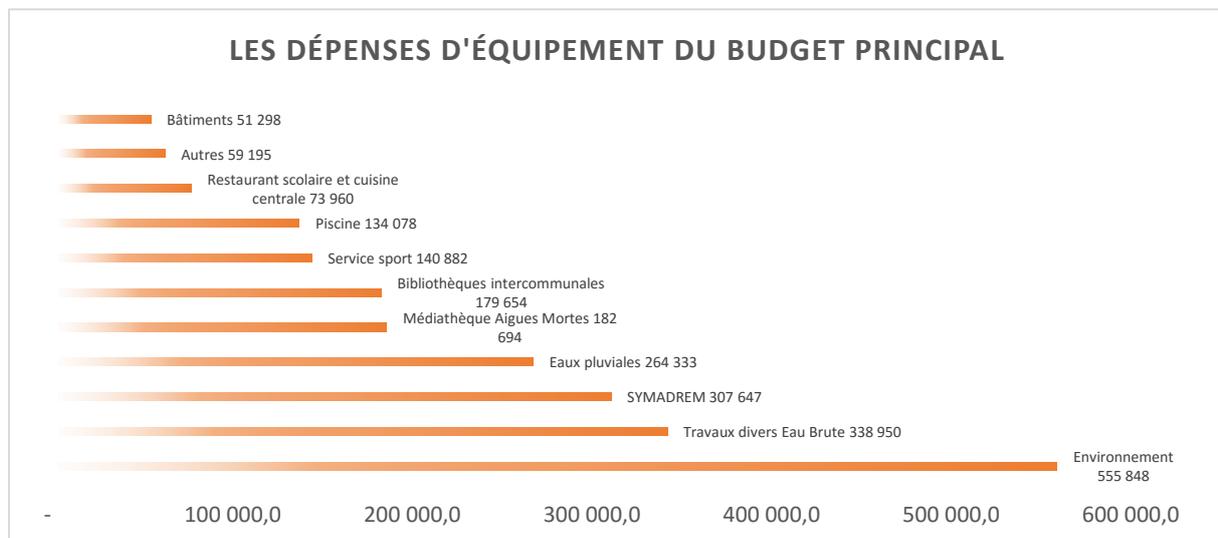
Chapitre	Libellé	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	18/17
013	Atténuations de charges	212 532	173 457	232 335	162 527	218 307	34%
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	2 616 456	2 684 571	3 023 168	2 759 651	2 718 649	-1%
73	Impôts et taxes	15 311 239	15 692 590	16 273 877	16 477 454	16 302 197	-1%
74	Dotations et participations	2 979 963	2 756 617	2 369 393	2 442 602	2 304 422	-6%
75	Autres produits gestion courante	147 400	173 277	157 654	79 973	125 803	57%
Recettes de gestion		21 267 590	21 480 512	22 056 428	21 922 208	21 669 378	-1%

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

En cinq ans, la Communauté de Communes a réalisé presque 9M€ de dépenses d'équipement. Elle n'a pas fait appel à l'emprunt pour la quatrième année consécutive :

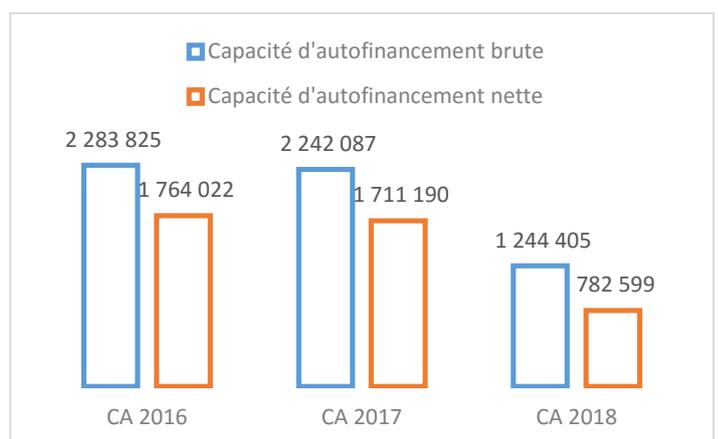


Les opérations 2018 sont les suivantes :



LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT⁶

Les capacités d'autofinancement brutes et nettes sont en diminution par rapport à 2017. Elles représentent respectivement 6% et 4% des recettes réelles de fonctionnement, ce qui fragilise l'équilibre annuel de la Communauté de Communes, et lui imposent une plus grande prudence dans l'évolution de ses dépenses de fonctionnement.

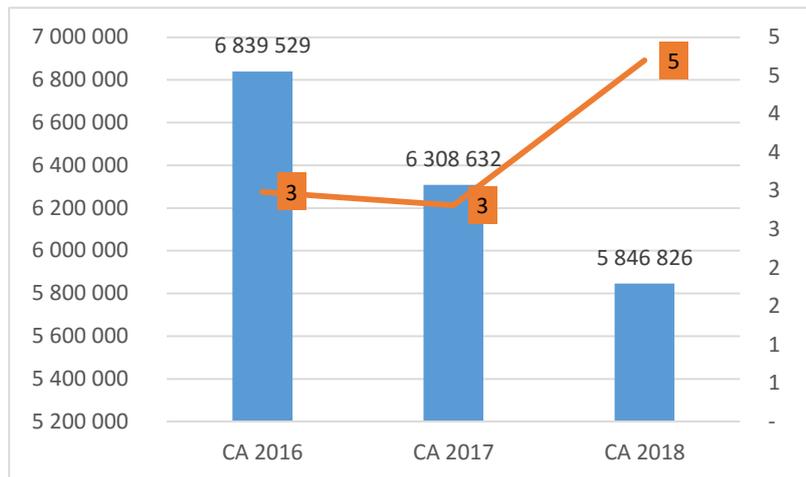


⁶ Capacité d'autofinancement brute : solde des recettes réelles de fonctionnement après paiement des dépenses réelles de fonctionnement

Capacité d'autofinancement nette : solde de la capacité d'autofinancement brute après paiement de l'annuité de la dette en capital

LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT⁷

La Communauté n'a pas eu recours à l'emprunt en 2018, pour la quatrième année consécutive. Ainsi, son encours de dette diminue en 2018 et représente seulement 27% des recettes réelles de fonctionnement, alors que la capacité de désendettement passe de 3 ans à 5 ans du fait de la diminution de la capacité d'autofinancement.



⁷ Capacité de désendettement : Encours de dette / capacité d'autofinancement brute

2) LE BUDGET EAUX USEES



Le résultat de clôture avant restes à réaliser est en diminution de **57%** par rapport à celui de 2017

BUDGET EAUX USEES	CA 2016	CA 2017	CA 2018	évolution
Dépenses de fonctionnement	2 095 768	1 831 113	1 677 385	-8%
Recettes de fonctionnement	2 699 401	1 916 138	989 954	-48%
Solde de fonctionnement	603 633	85 025	- 687 431	nc
Dépenses d'investissement	2 072 954	2 034 834	2 064 732	1%
Recettes d'investissement	1 309 745	1 954 141	1 911 011	-2%
Solde d'investissement	- 763 210	- 80 693	- 153 721	91%
Résultat de fonctionnement reporté	3 867 329	3 818 387	3 062 427	-20%
Résultat d'investissement reporté	- 99 725	- 862 935	- 943 628	9%
Résultat de fonctionnement	4 470 961	3 903 412	2 374 996	-39%
Résultat d'investissement	- 862 935	- 943 628	- 1 097 349	16%
Résultat de clôture	3 608 026	2 959 785	1 277 648	-57%

Le résultat de fonctionnement de l'année est en diminution de 772K€, du fait d'une diminution des recettes d'assainissement.

Le résultat de l'année antérieure est diminué d'environ 1,7M€.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de gestion augmentent de 4% :

- Les charges à caractère général augmentent de **70K€**, du fait du paiement de la redevance d'occupation du domaine ferroviaire pour les années 2016 à 2018
- Les charges de personnel diminuent de **41K€**

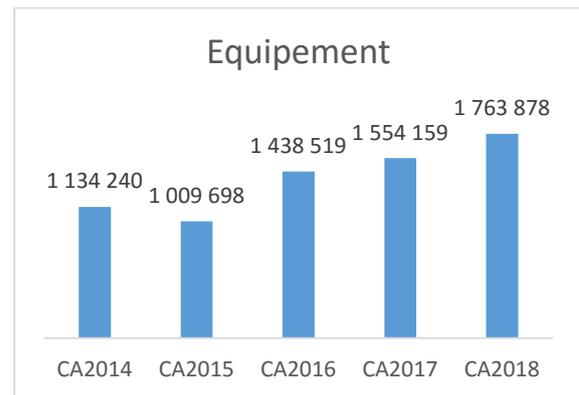
Chapitre	Libellé	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	18/17
011	Charges générales	283 142,71	194 937,11	346 281,73	146 277	216 060	48%
012	Charges de personnel	578 978,03	557 858,22	560 652,14	528 808	488 136	-8%
65	Charges de gestion courante	83 517,28	31 550,00	31 549,02	31 508	31 568	0%
Charges de gestion		945 638	784 345	938 483	706 592	735 764	4%

Parallèlement, les produits perçus diminuent de 852K€.

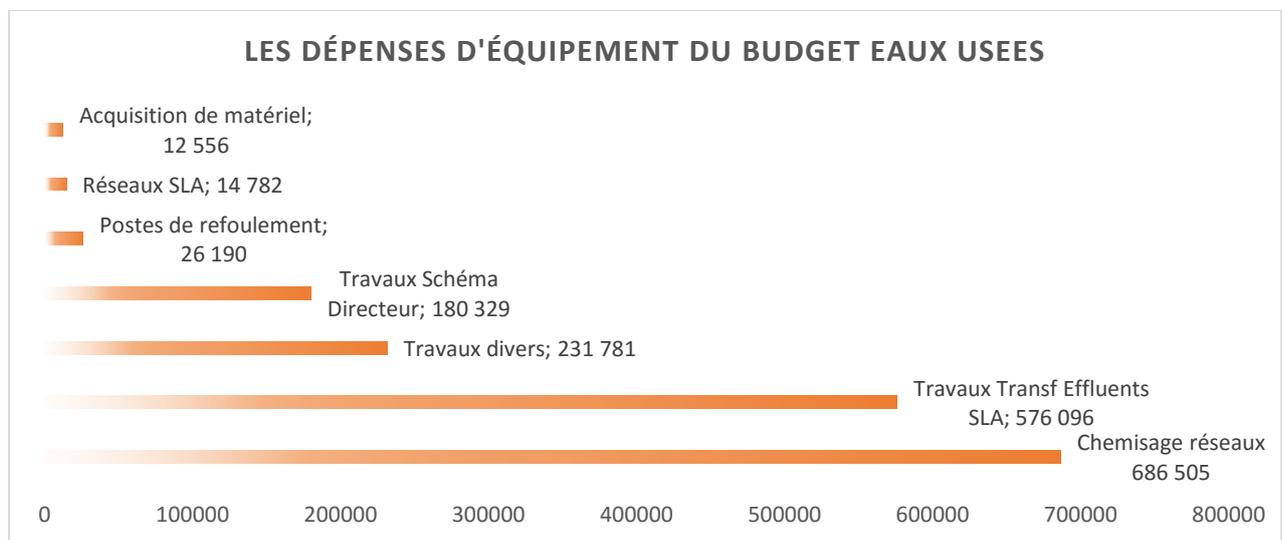
Chapitre	Libellé	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	18/17
013	Atténuations de charges	9 594,74	0,00	8 795,52	4 449	974	-78%
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	2 081 637,71	2 216 137,48	1 993 153,79	1 274 888	484 231	-62%
74	Dotations et participations	264 370,68	207 727,86	342 761,03	275 907	218 453	-21%
Recettes de gestion		2 355 603	2 423 865	2 344 710	1 555 244	703 658	-55%

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

En cinq ans, la Communauté de Communes a réalisé presque 7M€ de dépenses d'équipement, sans emprunter depuis 2015 :

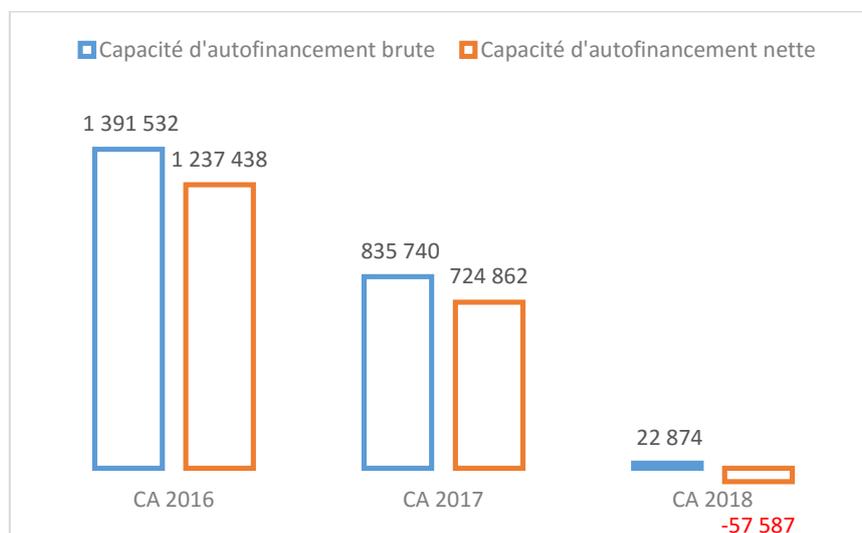


Les opérations 2018 sont les suivantes :



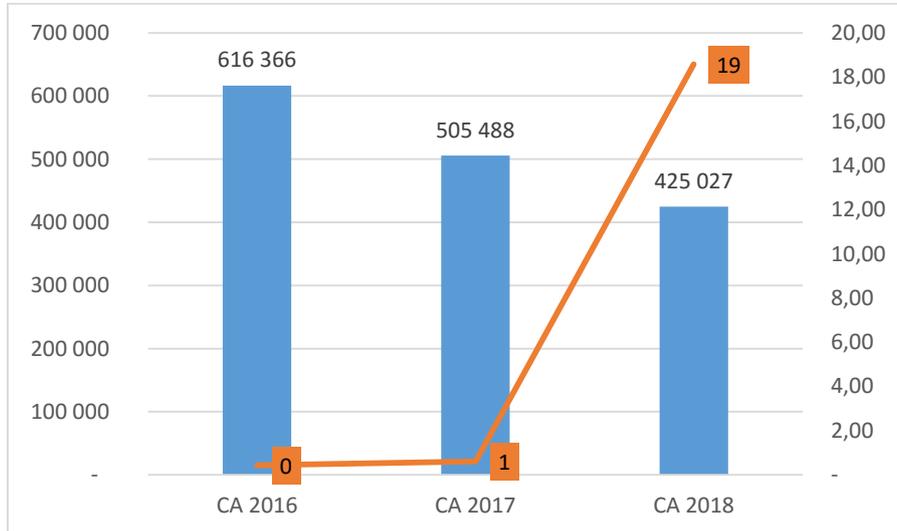
LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Les capacités d'autofinancement brutes et nettes sont en forte diminution par rapport à 2017. La capacité d'autofinancement nette devient négative.



LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La Communauté n'a pas eu recours à l'emprunt en 2018, pour la quatrième année consécutive. Ainsi, son encours de dette diminue en 2018 mais représente 55% des recettes réelles de fonctionnement, et la capacité de désendettement passe à 19 ans.



3) LE BUDGET EAU POTABLE



Le résultat de clôture avant restes à réaliser est en augmentation de 21% par rapport à 2017

BUDGET EAU POTABLE	CA 2016	CA 2017	CA 2018	évolution
Dépenses de fonctionnement	2 520 976	2 387 202	1 949 025	-18%
Recettes de fonctionnement	2 292 038	2 628 993	2 283 148	-13%
Solde de fonctionnement	- 228 937	241 790	334 123	38%
Dépenses d'investissement	534 575	977 448	450 408	-54%
Recettes d'investissement	864 015	813 661	608 320	-25%
Solde d'investissement	329 440	- 163 787	157 912	nc
Résultat de fonctionnement reporté	287 698	58 760	300 551	411%
Résultat d'investissement reporté	1 912 395	2 241 835	2 078 048	-7%
Résultat de fonctionnement	58 760	300 551	634 674	111%
Résultat d'investissement	2 241 835	2 078 048	2 235 960	8%
Résultat de clôture	2 300 595	2 378 599	2 870 634	21%

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est en augmentation de 92K€, du fait d'une baisse plus importante des dépenses que des recettes.

Le résultat de l'année antérieure est augmenté de 492K€.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de gestion diminuent de 18% :

- Les dépenses de personnel diminuent de 29K€,
- Les fournitures non stockables diminuent de 197K€,
- Les redevances diminuent de 92K€ (redevance d'occupation du domaine public).

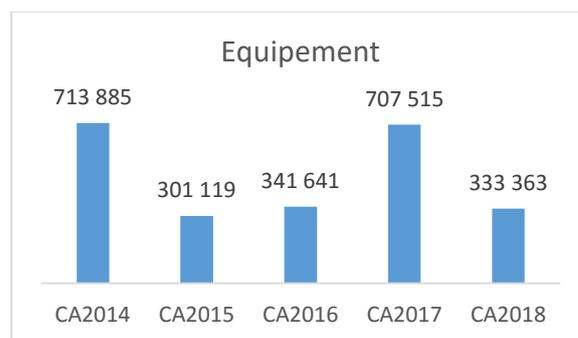
Chapitre	Libellé	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	18/17
011	Charges générales	1 378 726	1 295 550	1 682 007	1 569 459	1 278 893	-19%
012	Charges de personnel	182 228	186 956	202 655	203 737	174 354	-14%
65	Charges de gestion courante	20 420	13 835	11 892	11 917	9 814	-18%
Charges de gestion		1 581 375	1 496 341	1 896 554	1 785 113	1 463 061	-18%

Parallèlement, la vente de produits diminue de 346K€ :

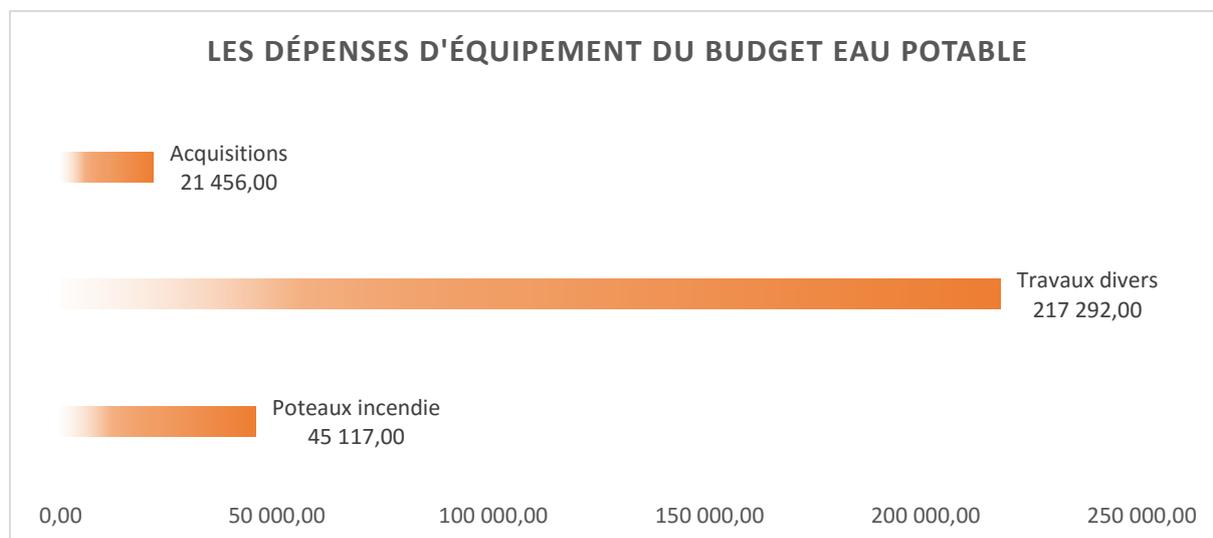
Chapitre	Libellé	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	18/17
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	2 114 709	2 115 253	2 213 549	2 547 439	2 201 878	-14%
75	Produits divers de gestion	0	68	529	529	547	3%
Recettes de gestion		2 114 709	2 115 321	2 214 078	2 547 968	2 202 425	-14%

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

En cinq ans, la Communauté de Communes a réalisé 2.4M€ de dépenses d'équipement :

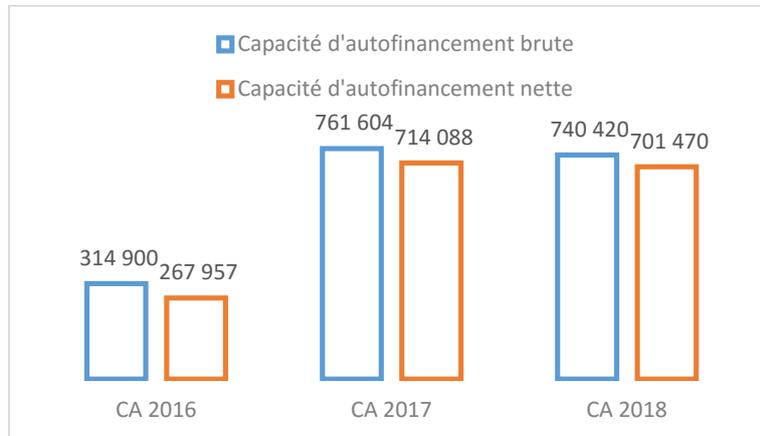


Les opérations 2018 sont les suivantes :



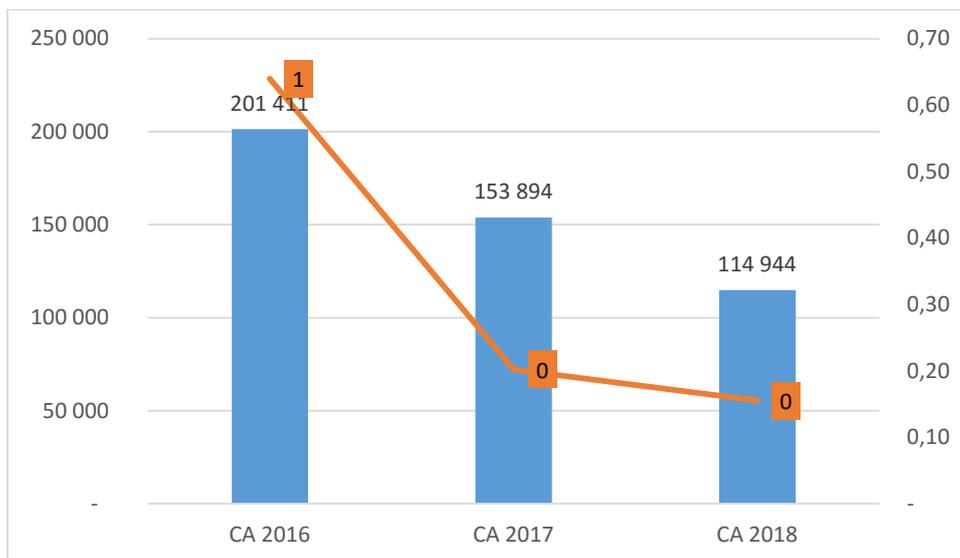
LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Les capacités d'autofinancement brutes et nettes sont en légère diminution par rapport à 2017, mais représentent plus de 30% des recettes de fonctionnement.



LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La Communauté n'a pas eu recours à l'emprunt en 2018, pour la quatrième année consécutive. Ainsi, son encours de dette diminue en 2017 et représente seulement 5% des recettes réelles de fonctionnement, alors que la capacité de désendettement reste inférieure à 1 an.



4) LE BUDGET PORTS MARITIMES DE PLAISANCE



Le résultat de clôture avant restes à réaliser est en diminution de **10%** par rapport à 2017

BUDGET PORTS MARITIMES DE PLAISANCE	CA 2016	CA 2017	CA 2018	évolution
Dépenses de fonctionnement	456 167	472 320	468 740	-1%
Recettes de fonctionnement	624 450	633 435	638 725	1%
Solde de fonctionnement	168 283	161 114	169 985	6%
Dépenses d'investissement	599 394	351 046	270 610	-23%
Recettes d'investissement	457 018	313 010	294 063	-6%
Solde d'investissement	- 142 375	- 38 036	23 453	nc
Résultat de fonctionnement reporté	345 482	513 765	419 735	-18%
Résultat d'investissement reporté	132 879	- 9 496	- 47 532	401%
Résultat de fonctionnement	513 765	674 879	589 720	-13%
Résultat d'investissement	- 9 496	- 47 532	- 24 079	-49%
Résultat de clôture	504 268	627 347	565 641	-10%

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est en augmentation de 9K€, du fait d'une diminution des dépenses et d'une augmentation des recettes.

Le résultat de l'année antérieure est diminué de 62K€.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de gestion augmentent de 2%, du fait d'une hausse des fournitures non stockables et d'entretien.

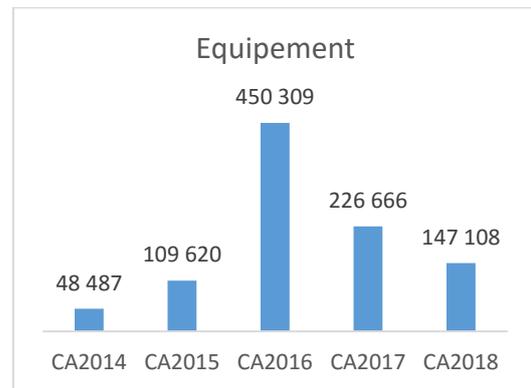
Chapitre	Libellé	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	18/17
011	Charges générales	148 272	149 626	159 212	159 919	171 174	7%
012	Charges de personnel	141 419	145 735	146 763	153 464	149 577	-3%
65	Charges de gestion courante	1 937	139 191	340	3 358	2 289	-32%
Charges de gestion		291 628	434 553	306 314	316 740	323 040	2%

Parallèlement, la vente de produits augmente légèrement :

Chapitre	Libellé	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	18/17
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	543 898	562 326	570 082	575 746	586 462	2%
75	Produits divers de gestion	1 879	1 897	2 000	4	0	-100%
Recettes de gestion		545 777	564 223	572 082	575 750	586 462	2%

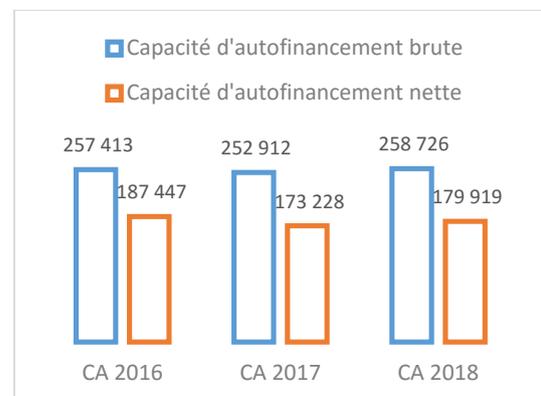
LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

En cinq ans, la Communauté de Communes a réalisé 982K€ de dépenses d'équipement :



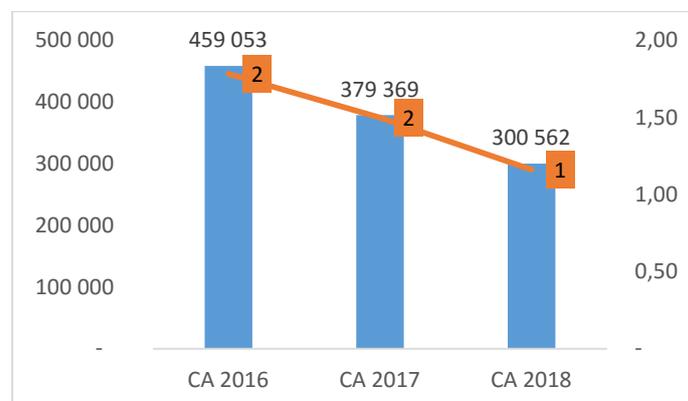
LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Les capacités d'autofinancement brute et nette sont en légère augmentation par rapport à 2017, et représentent 44% et 30% des recettes de fonctionnement.



LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La Communauté n'a pas eu recours à l'emprunt en 2018.
 Son encours de la dette diminue et représente 51% des recettes réelles de fonctionnement, alors que la capacité de désendettement est de 1 an.



5) LE BUDGET SPANC

Le résultat de clôture est en diminution de 2% par rapport à 2017

<u>SPANC</u>	CA 2016	CA 2017	CA 2018	évolution
Dépenses de fonctionnement	20 243	10 695	10 717	0%
Recettes de fonctionnement	2 260	36 071	19 379	-46%
Solde de fonctionnement	- 17 983	25 376	8 662	-66%
Dépenses d'investissement	-	27 000	38 700	43%
Recettes d'investissement	27 000	-	29 700	nc
Solde d'investissement	27 000	- 27 000	9 000	-67%
Résultat de fonctionnement reporté	11 679	- 6 304	19 072	nc
Résultat d'investissement reporté	-	27 000	-	-100%
Résultat de fonctionnement	- 6 304	19 072	27 734	45%
Résultat d'investissement	27 000	-	9 000	nc
Résultat de clôture	20 696	19 072	18 734	-2%

Les dépenses de fonctionnement sont stables.

Les recettes de fonctionnement sont en diminution du fait de la baisse des produits perçus.

6) LE BUDGET OFFICE DE TOURISME



Le Compte Administratif 2018 est le premier exercice du budget communautaire

<u>OFFICE DE TOURISME</u>	CA 2018
Dépenses de fonctionnement	42 989
Recettes de fonctionnement	59 337
Solde de fonctionnement	16 348
Dépenses d'investissement	
Recettes d'investissement	
Solde d'investissement	-
Résultat de fonctionnement reporté	
Résultat d'investissement reporté	
Résultat de fonctionnement	16 348
Résultat d'investissement	-
Résultat de clôture	16 348

La section de fonctionnement se présente de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	CA2018
011	Charges générales	2 509
012	Charges de personnel	39 781
65	Charges de gestion courante	700
Charges de gestion		42 990

Chapitre	Libellé	CA2018
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	337
73	Impôts et taxes	41 000
77	Produits exceptionnels	18 000
Recettes de gestion		59 337

IV. LA PROGRAMMATION 2019

a. LA FISCALITE

Les taux d'imposition sont inchangés

Le produit fiscal a diminué de 47K€ en 2018, du fait :

- De la diminution des bases de CFE, du fait de la fermeture de la Résidence de Camargue
- De la baisse de la TASCOM et de la CVAE

En 2019, il est prévu :

- Une hausse des valeurs locatives de 2,2%,
- Sauf des bases de CFE sur lesquelles la mise à jour des barèmes des locaux professionnels est appliquée pour la première fois
- Une stabilisation des autres produits d'imposition et du FNGIR

		2015	2016	2017	2018	2019
BASES	Taxe d'habitation	72 897 621	73 501 168	74 192 063	75 221 033	76 875 896
	Taxe foncière sur pptés bâties	50 676 870	52 002 330	52 445 084	53 300 000	54 472 600
	Taxe foncière sur pptés non bâties	534 183	582 807	581 020	595 084	608 176
	Cotisation foncière des entreprises	7 766 331	8 824 373	9 084 735	8 862 309	8 862 309
TAUX	Taxe d'habitation	10,36%	10,36%	10,36%	10,36%	10,36%
	Taxe foncière sur pptés bâties	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
	Taxe foncière sur pptés non bâties	3,56%	3,56%	3,56%	3,56%	3,56%
	Cotisation foncière des entreprises	27,37%	27,37%	27,37%	27,37%	27,37%
PRODUIT 4 TAXES	Taxe d'habitation	7 552 194	7 614 721	7 686 298	7 792 899	7 964 343
	Taxe foncière sur pptés bâties	-	-	-	-	-
	Taxe foncière sur pptés non bâties	19 017	20 748	20 684	21 185	21 651
	Cotisation foncière des entreprises	2 125 645	2 415 231	2 486 492	2 425 614	2 425 614
TOTAL 4 TAXES		9 696 855	10 050 700	10 193 474	10 239 698	10 411 608
CVAE		739 936	676 462	846 016	819 814	854 951
IFER		148 440	134 079	139 967	150 670	150 670
TAFNB		13 529	10 677	21 148	25 250	25 351
TASCOM		297 155	299 530	375 686	243 094	243 094
TOTAL PRODUIT FISCAL		10 895 915	11 171 448	11 576 291	11 478 526	11 685 674
FNGIR		- 6 082 585	- 6 082 585	- 6 082 585	- 6 082 585	- 6 082 585
TOTAL 73		4 813 330	5 088 863	5 493 706	5 395 941	5 603 089

Fiscalité des déchets :

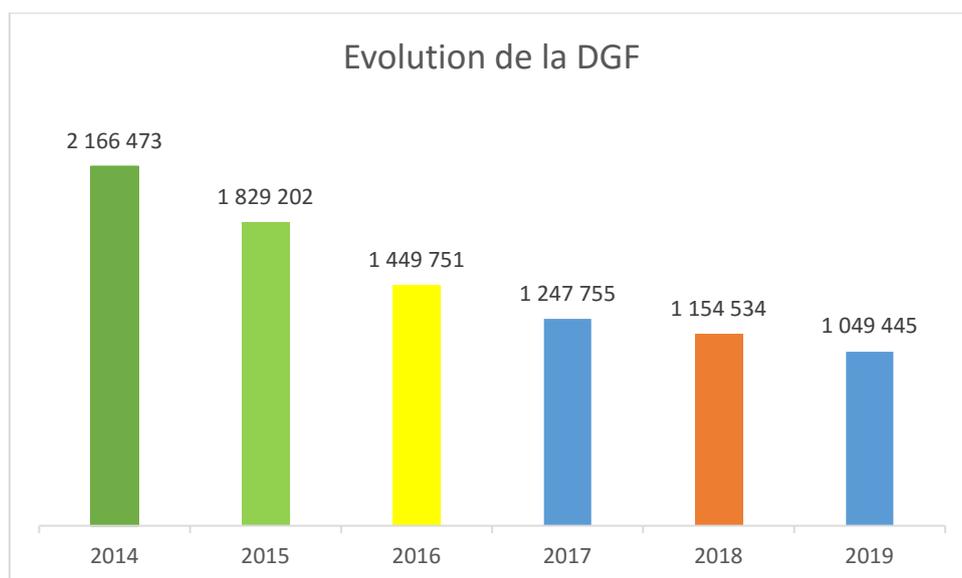
- Le produit de TEOM est en diminution de 1% en 2018, à 4,7M€. Il est prévu une hausse de 2,2% en 2019, du fait de l'évolution de l'assiette
- Le montant de la redevance spéciale a diminué en 2018. Elle reste stable en 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
TEOM	4 668 952	4 693 067	4 727 118	4 680 040	4 783 001
Redevance spéciale	826 483	820 000	910 816	807 141	807 141

b. LA DGF

Une réforme qui ne devrait pas pénaliser la DGF de la Communauté de Communes

- La diminution de la DGF en 2018 a été plus importante que prévu : -93K€ par rapport à 2017
- En 2019, l'application du nouveau mode de calcul devrait mener à :
 - Une dotation de compensation en baisse de 4%,
 - Une dotation d'intercommunalité en baisse de 5%,
 - Une contribution au redressement des finances publiques qui restera stable à 1 059K€.
- En 2020, la baisse devrait se poursuivre puisque la restitution de la compétence Eclairage Public sera prise en compte

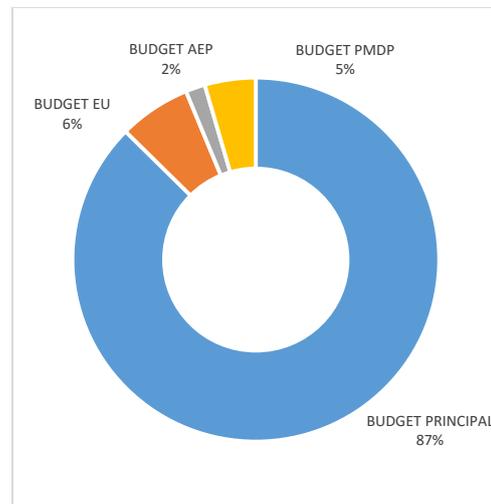


	2016	2017	2018	2019
Dotation de compensation	600 266	572 293	560 343	537 929
Dotation d'intercommunalité	1 733 077 €	1 735 002 €	1 653 502 €	1 570 827 €
Contribution au redressement des finances publiques	-883 592 €	-1 059 540 €	-1 059 311 €	-1 059 311 €
DGF perçue	1 449 751	1 247 755	1 154 534	1 049 445

c. LA DETTE

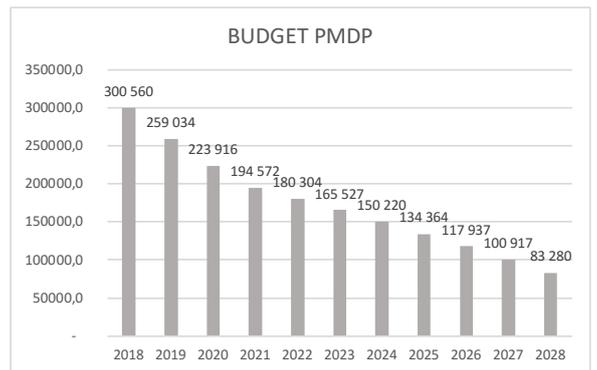
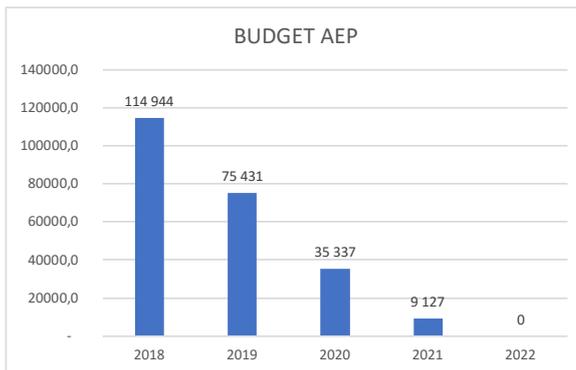
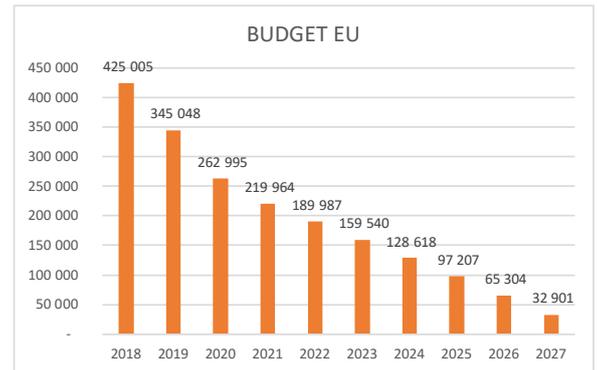
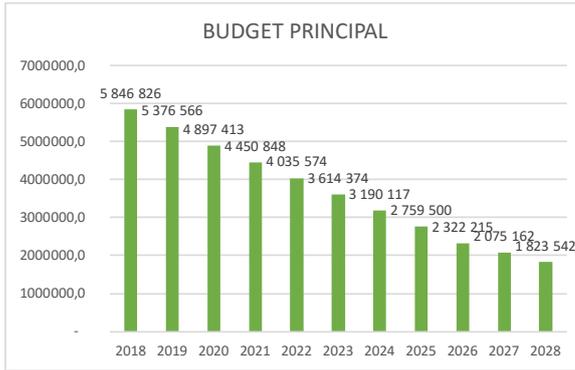
Un endettement toujours en baisse, la Communauté de Communes n'emprunte pas pour la quatrième année consécutive

- L'encours de la dette est de 6 687 335€ au 31/12/2018. Il est réparti entre les quatre budgets suivants :

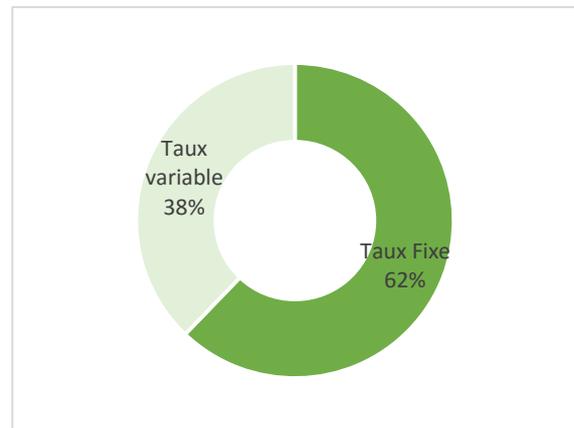


- Le profil d'extinction montre que hors nouveaux emprunts, la dette s'éteint rapidement.

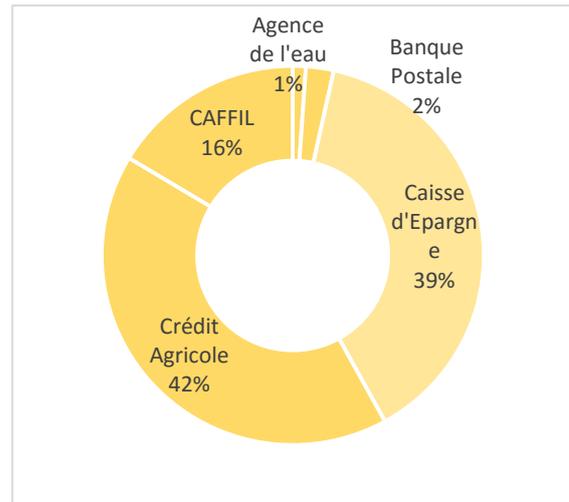
TOUS BUDGETS	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Encours de dette	6 687 335	6 056 079	5 419 661	4 874 511	4 405 865	3 939 441	3 468 955	2 991 071	2 505 456	2 208 980	1 906 823	1 726 805
Capital	660 024	631 256	636 418	545 150	468 646	466 424	470 486	477 884	485 615	296 476	302 157	180 018
Intérêts	193 678	180 159	166 785	153 117	143 374	136 129	128 827	120 834	112 765	104 401	95 957	86 997
Annuité	853 702	811 415	803 203	698 267	612 020	602 553	599 313	598 718	598 380	400 877	398 114	267 015



- La Communauté de Communes présente une exposition à la hausse des taux, limitée à 38% de sa dette, qui ne comprend aucun emprunt dit « toxique ».



- La dette est diversifiée auprès de cinq établissements bancaires.



d. LES GRANDS PROJETS EN 2019

BUDGET PRINCIPAL

Libellé	Montant global	Délais	CP 2019
MEDIATHEQUE AIGUES MORTES	3 642 000 €	2016-2019	2 835 000 €
ACHAT COLONNES	1 440 000 €	2016-2019	310 000 €
EQUIPEMENT RESTAURATION SCOLAIRE ET CUISINE CENTRALE	108 000 €	2018-2020	36 000 €
EAUX PLUVIALES	888 000 €	2016-2020	220 000 €
TRAVAUX DIVERS EAU BRUTE	513 200 €	2017-2019	171 600 €
CONFORMITE BATIMENTS	460 000 €	2015-2017	165 000 €
BACS COMPOSTEURS LOMBRICOMPOSTEURS BIOSEAUX	375 000 €	2017-2022	80 000 €
TRAVAUX EAUX PLUVIALES	360 000 €	2018-2020	150 000 €
PARC DE BENNES DE DECHETERIES	360 000 €	2017-2021	81 000 €
COLONNES COLLECTE OM	186 600 €	2017-2019	81 300 €
SONDES DE TELERELEVE PAV	165 000 €	2018-2021	32 500 €
MATERIEL INFORMATIQUE	129 840 €	2018-2021	29 760 €
MISE EN PLACE GUIDE BERCES EN DECHETTERIES	85 000 €	2018-2019	45 000 €
MOBILIER DE BUREAU	40 000 €	2019-2022	10 000 €
TRAVAUX EAU BRUTE			
TOTAL APCP	8 752 640 €		4 247 160 €

SERVICE TECHNIQUE-BATIMENTS			250 000 €
ENVIRONNEMENT			26 000 €
ACCUEIL CCTC			135 000 €
SERVICE SPORT			127 200 €
BASE NAUTIQUE			85 200 €
RESTAURATION COLLECTIVE			12 000 €
SERVICE INFORMATIQUE			19 300 €
TOTAL OPERATIONS			654 700 €

TOTAL GENERAL			4 901 860 €
----------------------	--	--	--------------------

BUDGET EAUX USEES

Libellé	Montant global	Délais	CP 2019
TRAVAUX D'ENROCHEMENT	51 000 €	2018-2020	17 000 €
TRAVAUX DIVERS EU	1 025 000 €	2015-2019	255 000 €
CHEMISAGE RESEAU EU	2 853 000 €	2015-2019	712 000 €
TELESURVEILLANCE OUVRAGES EU	177 000 €	2015-2019	33 000 €
GEOREFERENCMENT	197 000 €	2019-2022	38 000 €
TRAVAUX SCHEMA DIRECTEUR	5 200 000 €	2019-2023	350 000 €
TOTAL APCP	9 503 000 €		1 405 000 €

BUDGET EAU POTABLE

Libellé	Montant global	Délais	CP 2019
POTEAUX INCENDIE	200 000 €	2017-2020	58 333 €
TRAVAUX SCHEMA DIRECTEUR AEP	10 330 000 €	2018-2022	2 500 000 €
TOTAL APCP	10 530 000 €		2 558 333 €

● ● ● Notes ● ● ●

Series of horizontal dotted lines for writing notes.

Envoyé en préfecture le 28/02/2019

Reçu en préfecture le 28/02/2019

Affiché le



ID : 030-243000650-20190225-2019_02_11-DE



13 rue du Port • 30220 AIGUES-MORTES
04 66 73 91 20 • cc@terredecamargue.fr